

La Politique Agricole Commune-PAC- de l'Union Européenne : déterminante pour l'agriculture

La PAC : c'est la première et seule politique intégrée de l'Europe.

Premier budget européen : 0.5% du PIB (produit intérieur brut) Europe, 30 centimes par habitant et par jour... plus de 50 milliards d'euros /an.

80 % du revenu de la « ferme France », 9/10 milliards d'€ d'aides directes /an, environ 20 000 € par exploitation.

Oui il y a aussi des politiques nationales ou territoriales mais qui pèsent peu...

Principes

- **Un marché agricole unique** dans lequel les produits agricoles peuvent circuler librement, sans droits de douane pour faciliter une convergence des réglementations et des prix agricoles
- **La préférence communautaire** : grâce à une protection aux frontières, la production agricole européenne est privilégiée à celle des autres pays
- **La solidarité financière** : les Etats contribuent à un budget commun en fonction de leurs richesses. Sa redistribution se fait en fonction des besoins indépendamment de la contribution de chaque Etat membre.

Mise en place

Mise en place au début des années 60 avec comme objectifs :

- produire davantage, assurer auto-suffisance alimentaire
- augmenter le niveau de revenu des paysans(parité)
- garantir des prix « raisonnables» aux consommateurs.

Au départ, aides indirectes = garantie des prix : droits d'entrée, aides à l'exportation, interventions sur les marchés(stockage),

Evolutions successives en lien avec l'OMC(Uruguay-round etc) :

1984 : mise en place progressive de « quotas » de production.. Petit à petit les dépenses explosent il y a surproduction...d'où la mise en place de quotas(limiter les « droits a produire », notamment en lait), et réduction des prix garantis..

1992 : baisse du soutien des prix en échange d'aides directes, rapprocher la PAC du « marché mondial »

2003 : DPU(droits à paiement uniques) , aides « découplées » non liées aux productions de l'agriculteur. De moins en moins d'aides à l'export, réduction forte des barrières douanières.

2014 : démantèlement des outils publics de régulation des prix et échanges de marchandises, renforcement des objectifs environnementaux, fin des régulations de marchés-arrêt quotas laitiers, puis sucriers...Faire « converger » des aides très inégalitaires d'un pays ou d'une région à l'autre.

Organisée sur 2 piliers depuis 1999

-1^{er} pilier(80 %) : aides directes

-2eme pilier : aides à l'investissement aides bio, aides installation, MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques),etc.. + aide au développement rural(FEADER/LEADER)

QUEL BILAN

- La PAC mise en place dans les années 60 a permis d'atteindre les objectifs ambitieux qui lui ont été fixés au moment de sa création (assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'Europe à un prix abordable pour les consommateurs).Elle a aussi permis de développer la place des produits européens sur le marché mondial...Mais à quel prix ?

- Aujourd'hui beaucoup trouvent qu'elle est en situation d'échec pour assurer un revenu minimum par actif agricole et répondre aux attentes des citoyens-consommateurs, tant sur la qualité des produits alimentaires que sur la protection de l'environnement :

*répartition très inégalitaire des aides PAC, liées principalement à la surface et pas du tout au nombre de travailleurs sur l'exploitation. 10% des exploitations touchent 60% des aides...l'écart des aides par actif va de 1000 € à plus de 80 000 €. Mais aussi inégalité dans les revenus, des agriculteurs à revenu très inférieur au SMIC côtoyant des agri-managers multimillionnaires.

***les paiements verts n'ont pas rempli leur objectif.** Ni la biodiversité, ni la lutte contre le réchauffement climatique, ni la santé des consommateurs n'y retrouvent leur compte. Ces paiements verts basés sur une logique de contrôles et de sanctions incommode les agriculteurs sans être efficaces (3 cultures dans la rotation = biodiversité ?, présence de pesticides dans les aliments etc.) Poids des lobbies...

***une économie de rentiers :** les aides à la surface ou liées à la quantité, qui représentent parfois plus que le revenu des agriculteurs, poussent à l'agrandissement des fermes, souvent au détriment d'installations de jeunes ; L'objectif est d'accumuler de la rente (les Droits à Paiement de Base, DPB aides PAC) au lieu d'améliorer la valeur ajoutée et la marge/produit.

***Une alimentation sujette à caution :** l'orientation des aides actuelles, la recherche de la productivité maximale par travailleur conduit à privilégier la production de « commodités » à bas cout pour les industries agro-alimentaires. Les consommateurs s'inquiètent d'une alimentation où l'on retrouve pesticides et perturbateurs endocriniens, et découvrent que les produits transformés et les plats préparés sont à l'origine de problèmes de santé. Et ce sont les plus précaires qui sont les principales victimes de la « mal-bouffe ».

***des territoires qui se dévitalisent :** la PAC a causé dans bon nombre de pays européens comme en France une forte baisse du nombre de paysans, -20 % sur les 10 dernières années, les zones rurales se vident de leurs agriculteurs et l'emploi y perd du terrain ...comme les services publics.

LA SUITE ?

Les débats sont en cours, avec des propositions du Commissaire Européen, non validées par le parlement européen ni par les Etats :

- baisse du budget, donc des aides, de 15 % ou plus**
- renationalisation des politiques d'aide à l'agriculture**
- revoir la répartition des aides**

- rien sur la régulation des marchés,
- systèmes financiers d'assurance-revenu.

CE QUI SEMBLE SOUHAITABLE :

- conditionner les aides à l'ha au nombre d'emplois, plafonner...
- rémunérer les services non marchands rendus à la société pratiques respectueuses de l'environnement, favorables à la biodiversité, contre le réchauffement climatique...
- prendre en compte les liens alimentation-santé ; pas seulement sécurité alimentaire, mais qualité nutritionnelle.
- ré-introduire des instruments de régulation des marchés
- Le plus important n'est pas forcément la somme distribuée, mais la façon dont elle est distribuée.
- cohérence avec les politiques de développement des agricultures paysannes et familiales des « Pays du Sud ».

notes :

-D'après la MSA, 30 % des agriculteurs (assujettis au bénéfice réel) déclaraient un revenu professionnel inférieur à 350 euros en 2016...Le revenu pour un paysan, ce n'est pas un salaire. Ce qui est déclaré a pu être minoré par des déductions fiscales(sur-amortissement de certains matériels, déductions pour investissements),ce qui baisse le revenu économique de l'entreprise Le revenu est aussi assuré par la gestion de la trésorerie de la ferme, et l'épargne de précaution faite les bonnes années.

-Le patrimoine net des agriculteurs a augmenté de 27 % entre 2010 et 2015 ; de 725 000 à 920 000 €. Mais celui des 10 % plus petits a régressé de 22 % de 220 000 à 172 000 €.

-les crises agricoles successives depuis 3 ans ont amené à une baisse sans précédent du revenu agricole, mais les moyennes ne veulent rien dire. Les écarts de revenu sont énormes d'une ferme à l'autre.

-les 10 plus gros céréaliers touchent 600 000 € d'aides directes, les 10 plus gros élevages 260 000 €.1,5 % des exploitations agricoles touchent 32% des aides.

-Dans la perspective de la préparation du budget européen pour la période 2021-2027, il est indispensable de concevoir et mettre en œuvre une politique **alimentaire** et agricole commune (PAAC) et non plus seulement agricole. Le financement communautaire maintenu sur la période doit s'appuyer sur une approche globale permettant le développement de formes d'agriculture associant les enjeux de soutien des revenus et d'organisation des marchés aux attentes des citoyens-consommateurs et aux défis environnementaux et climatiques.

LES GRANDES DATES

- **1957** : le traité de Rome crée la Politique agricole commune (PAC)
- **1962** : entrée en vigueur de la PAC
- **1984** : instauration de quotas laitiers et d'une politique de réduction des prix de soutien pour faire face à la surproduction
- **1992** : réforme Mac Sharry programmant la chute du soutien des prix agricoles à la production, compensée par des aides directes
- **1999** : agenda 2000 et naissance du second pilier de la PAC, en cohérence avec la politique des marchés agricoles
- **2003** : réforme avec découplage des aides directes de la production et des moyens supplémentaires au développement rural
- **2008** : bilan de santé
- **2013** : réforme de la PAC introduisant le verdissement des aides directes
- **2015** : entrée en vigueur de la réforme de la PAC et sortie des quotas laitiers

Auteur : Dominique Michenot, membre du groupe

CHRONOLOGIE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La politique agricole commune est la première politique de l'Union européenne avec 60 milliards d'euros soit 40 % du budget communautaire en 2012. Cette proportion était de 46 % en 2007 et de 70 % en 1984.

Entrée en vigueur de la PAC



Entrée en vigueur de l'union douanière entre les six États membres. Les droits de douanes intra communautaires sont supprimés et des tarifs douaniers communs sont appliqués. Un marché unique pour le sucre, la viande bovine et les produits laitiers voit le jour.

Crises de surproduction. Les ministres européens de l'agriculture décident d'instaurer des quotas, notamment dans le domaine laitier, et d'annoncer une politique de réduction des prix de soutien.

Réforme Mac Sharry. L'Union européenne doit prendre des mesures pour limiter la surproduction. Apparaissent alors les aides directes aux agriculteurs, l'obligation de geler certaines terres et le plafonnement des dépenses communautaires par type de production.

Réforme dite de l'Agenda 2000. La modernisation du modèle agricole européen se poursuit lors des accords de Berlin. La PAC est désormais bâtie sur deux piliers. Le premier concerne les aides directes aux productions et à l'organisation des marchés et le second, les aides au développement rural

Bilan de santé. La Commission européenne se lance dans un processus de modernisation et de rationalisation de la PAC. L'objectif ? Améliorer son fonctionnement et l'adapter aux nouveaux défis qui se présentent dans une Union européenne à 27 et un contexte international en pleine mutation.

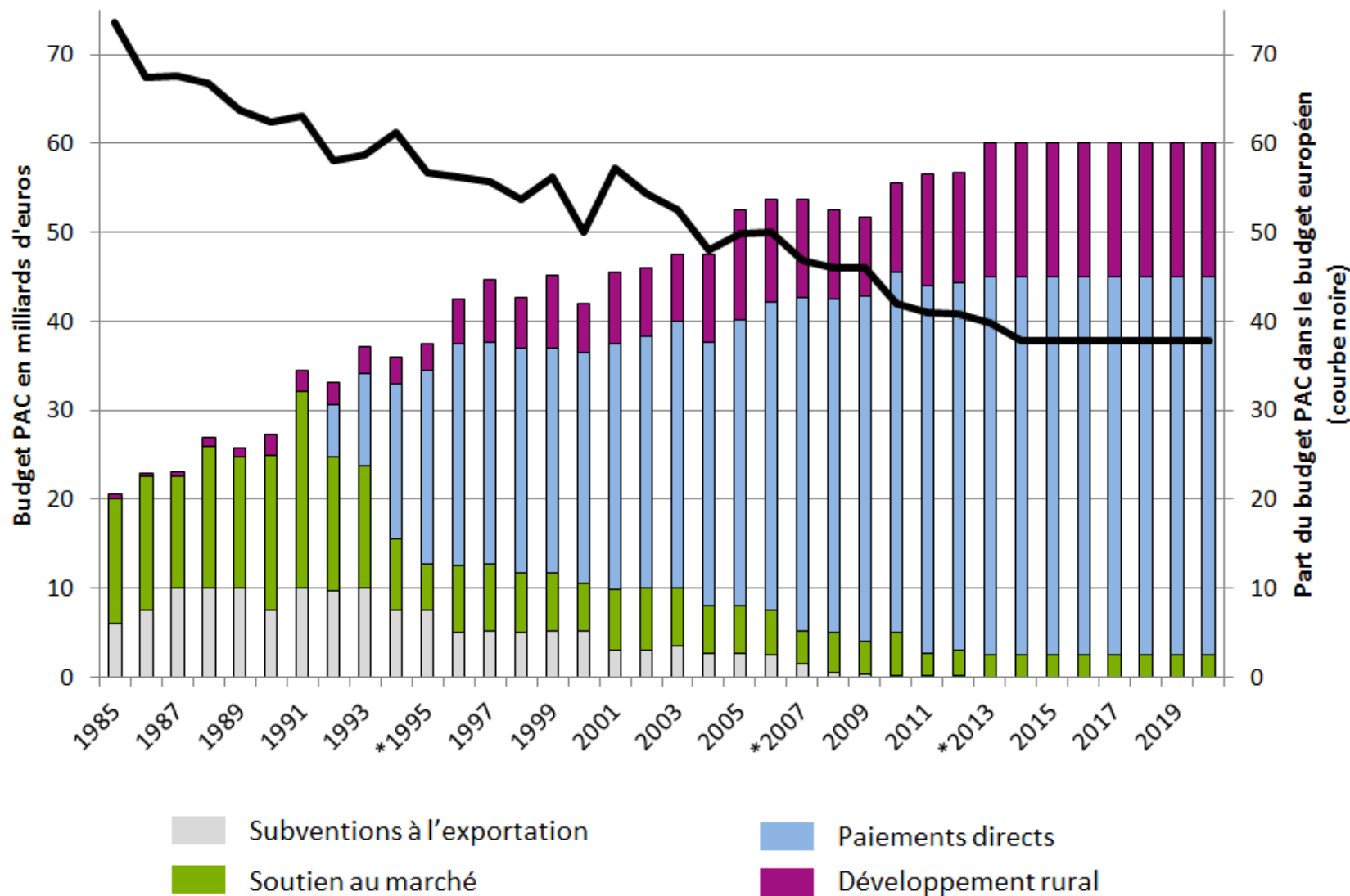
Réforme de la PAC. Une nouvelle PAC plus juste : redistribution en faveur de l'élevage et de l'emploi. La convergence des aides permettra un transfert au profit de l'élevage, notamment extensif. Une PAC plus verte, car 30% des aides directes versées aux agriculteurs seront liées au respect de pratiques agricoles ayant un impact favorable sur le sol, l'eau et la biodiversité. La réintégration des outils de régulations du marché (droits de plantations viticoles, quotas sucre...) et la mise en œuvre obligatoire d'une majoration des aides pour les jeunes agriculteurs permettront de relever les défis de l'avenir.



Mars 1957 : signature du Traité de Rome. Cet acte fondateur de la construction européenne dessine déjà les contours d'une politique agricole commune. Les six États membres en définissent les principaux objectifs (article 39) : la garantie de l'indépendance alimentaire, l'augmentation de la productivité, la stabilisation des marchés et l'assurance d'un niveau de vie équitable des

Du 3 au 12 Juillet 1958 : conférence de Stresa. Les membres de la Communauté économique européenne (CEE) s'accordent sur les grands principes de la PAC : unité des prix, préférence communautaire, solidarité financière.

Accord de Luxembourg. Cette nouvelle réforme préserve les principes de la PAC et introduit le principe de la conditionnalité des aides, ainsi que quelques nouvelles dimensions (certification environnementale, qualité et sécurité alimentaire, etc.)



(*) élargissements

